

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « Ilot de la Bassetière »,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Considérant la réunion de la commission « Finances », le 13 mars 2025,

Vu l’annexe jointe à la présente note de synthèse détaillant les chapitres en fonctionnement et en investissement du budget principal et des budgets annexes

Entendu la présentation du budget primitif 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière »,

Après avoir pris connaissance des propositions de budget primitif 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessous :

Paraphe

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
002	Report du déficit de fonctionnement	699.90
011	Charges à caractère général	821 500.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	27 020.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	858 361.37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	27 020.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 734 611.27
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
002	Report du déficit de fonctionnement	0.00
75	Autres produits de gestion courante	709.90
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 706 881.37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	27 020.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 734 611.27
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	158 361.37
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 706 881.37
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 865 242.74
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00
16	Emprunt et dettes assimilées	1 006 881.37
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	858 361.37
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 865 242.74

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « Commerce »,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Considérant la réunion de la commission « Finances », le 13 mars 2025,

Vu l’annexe jointe à la présente note de synthèse détaillant les chapitres en fonctionnement et en investissement du budget principal et des budgets annexes

Entendu la présentation du budget primitif 2025 du budget annexe « Commerce »,

Après avoir pris connaissance des propositions de budget primitif 2025 du budget annexe « Commerce »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe « Commerce » tel que présenté ci-dessous :

Paraphe

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
002	Report du déficit de fonctionnement	0.00
011	Charges à caractère général	11 448.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	7 930.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	27 305.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 693.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
75	Autres produits de gestion courante	39 120.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 693.00

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 920.49
16	Emprunt et dettes assimilées	21 420.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00
21	Immobilisations corporelles	140 600.00
23	Immobilisation en cours	270 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		462 513.49
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
10	Dotation, fonds divers et réserves	9 790.68
16	Emprunt et dettes assimilées	425 417.81
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 305.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		462 513.49

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Considérant la réunion de la commission « Finances », le 13 mars 2025,

Vu l’annexe jointe à la présente note de synthèse détaillant les chapitres en fonctionnement et en investissement du budget principal et des budgets annexes,

Entendu la présentation du budget primitif 2025 du budget principal,

Après avoir pris connaissance des propositions de budget primitif 2025 du budget principal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessous :

Paraphe

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	305 560.19
012	Charges de personnel	411 300.00
014	Atténuation de produits	85 904.35
65	Autres charges de gestion courante	104 000.00
66	Charges financières	44 240.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 214.00
023	Virement à la section d'investissement	235 915.65
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 238 634.19
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
013	Atténuation de charges	5 700.00
70	Produits des services	179 690.00
73	Impôts et taxes	193 217.00
731	Fiscalité locale	590 000.00
74	Dotations et participations	263 293.00
75	Autres produits de gestion courante	5 500.00
76	Produits financiers	1 234.19
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 238 634.19
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
16	Emprunt et dettes assimilées	223 700.00
20	Immobilisations incorporelles	979.20
204	Subventions d'équipements	15 000.00
21	Immobilisations corporelles	148 612.73
23	Immobilisations en cours	850 000.00
27	Autres immobilisations financières	154 000.00
Opération n°10 – services techniques		14 100.00
Opération n°11 – voiries		115 000.00
Opération n°12 – aménagement centre-bourg		1 066 200.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 587 591.93
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	810 826.97
10	Dotations, fonds divers et réserves	432 062.58
13	Subventions d'investissement	734 991.86
16	Emprunts et dettes assimilées	316 100.87
27	Autres immobilisations financières	7 480.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 214.00
021	Virement de la section de fonctionnement	235 915.65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 587 591.93

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT – ANNEE 2025

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l’article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L’instruction budgétaire et comptable de la M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu’elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des section (article L.5217-10-6 du CGT). Dans ce cas, M. le Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 7

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2025

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

M. le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	21.40%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46.38%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.85%

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **FIXE** les taux applicables en 2025 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	21.61%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46.84%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.03%

Paraphe

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

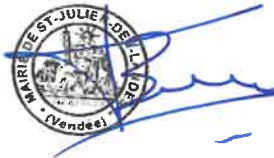
ID : 085-218502367-20250327-D2025_03_27_05-DE

S²LO

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

A blue ink signature, likely of Fabien Tessier, is written in a stylized, cursive manner.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 12

Votes

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Mme Carole GAUVRIT membre du Conseil d’Administration du Comité d’Animation, M. Jean Michel LAUNAY, membre du Conseil d’Administration du Tennis Club Landais et M. Bruno BIDEAU, membre du Conseil d’Administration des Saint Julien quittent la salle.

En conformité avec le budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal le versement aux associations, par la commune, d’une subvention qui leur permettra de prendre en charge une partie de leurs frais de fonctionnement et/ou le financement de leurs actions.

M. le Maire présente les différentes demandes reçus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCORDE** les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

Associations Landaises	Somme attribuée au titre de l’année 2025
Foot St-JULIEN-VAIRE	2 000.00€
BASKET St-JULIEN/VAIRE	2 000.00€
BADMINTON	1 200.00€
TENNIS-CLUB LANDAIS	1 200.00€
TOURNENRONS	250.00€
GRIBOUILLES D’ARTISTES	600.00€
Franchir le Pas	120.00€
Chants-Sons	100.00€
TOTAL	7 470.00€

- **PRELEVE** les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025 du budget principal

Paraphe

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 085-218502367-20250327-D2025_03_27_06-DE

S²LOW

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

A blue ink signature, likely of Fabien TESSIER, is written in a cursive style.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 13

Votes

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « LES CARBUS LANDAIS »

M. Gary PATRON et M. Thierry GILMAN, en qualité de président et vice-président de l'association « Les Carbus Landais » quittent la salle

Pour rappel, l'association « Les Carbus Landais » a été créée afin de reprendre la manifestation d'expo de voiture organisée jusqu'à présent par la commune.

Afin de soutenir cette nouvelle association, M. le Maire propose de signer une convention pluriannuelle afin de leur octroyer une subvention de 3 000€ par an sur 3 ans.

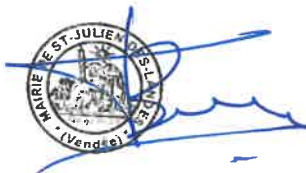
M. le Maire présente la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle avec l'association « Les Carbus Landais » présentée en annexe
- **ACCORDE** le versement de la subvention d'un montant de 3 000.00€ pour les années 2025, 2026 et 2027
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes
Séance du 27 Mars 2025
Date de la Convocation
20/03/2025
Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE « ERNEST RENAUD » : ATTRIBUTION DU MARCHE FORAGE-GEOTHERMIE

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente « Ernest Renaud » et des aménagements de la rue de l'Industrie, une consultation a été lancée pour le lot « Forage-Géothermie ».

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la procédure des marchés de travaux d'un montant inférieur à 100 000€ HT, conformément au dispositif dérogatoire de l'article 142 de la loi ASAP (désormais repris à l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022).

3 entreprises ont été consultées.

GEO FOR – 44118 LA CHEVROLIERE	32 823.00€ HT	Intervention entre le 12 et 23 mai
MORAND – 85250 ST ANDRE DE GOULE D'OIE	26 507.00€ HT	Intervention entre le 1 ^{er} et 14 juillet
TRAFORDYN – 44600 ST NAZAIRE	35 042.04€ HT	1 semaine à compter de l'ordre de service

M. le Maire présente le rapport d'analyse établi par le cabinet Picard-Joré, maitre d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ATTRIBUE** le marché rénovation de la salle polyvalente « Forage-Géothermie » à l'entreprise MORAND – 85250 St André de Goule d'Oie – pour un montant de 26 507.00€ HT

Paraphe

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 085-218502367-20250327-D2025_03_27_08-DE

S²LOW

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférant au dossier

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

A blue ink signature, likely of Fabien Tessier, is written on the page.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : TRAVAUX DE SECURISATION AU LIEUDIT « LA VRIGNAIE » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux de sécurisation du lieudit « La Vrignaie », une consultation a été lancée.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la procédure des marchés de travaux d'un montant inférieur à 100 000€ HT, conformément au dispositif dérogatoire de l'article 142 de la loi ASAP (désormais repris à l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022).

4 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu.

	Offre de base	Offre PSE 1
SEDEP – 85190 AIZENAY	29 903.50€ HT	234.00€
CTCV TP – 85270 ST HILAIRE DE RIEZ	47 778.70€ HT	1 729.50€ HT

M. le Maire présente le rapport d'analyse établi par le cabinet Géouest, maitre d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux de sécurisation au lieudit « La Vrignaie » à l'entreprise SEDEP – 85190 AIZENAY – pour un montant de 30 137.50€ HT (offre de base + PSE1),
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : GEO VENDEE : ADHESION DE LA COMMUNE

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Paraphe

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP

- **PREND ACTE** de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association décidant de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

A cette fin, le conseil municipal décide d'autoriser la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association, et décide par voie de conséquence :

- **DE DONNER POUVOIR** à M. Bruno BIDEAU, titulaire, et Mme Céline MIGNE, suppléante, aux fins de représenter la commune de SAINT JULIEN DES LANDES lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,
- **DE DONNER POUVOIR** à M. le Maire aux fins de signer la convention constitutive du GIP,
- **DE DESIGNER** en tant que représentant de la commune de SAINT JULIEN DES LANDES, M. Bruno BIDEAU titulaire, et Mme Céline MIGNE suppléante, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : TRAVAUX DE 2EME PHASE RUE DE L'INDUSTRIE : CONVENTION AVEC LE SYDEV

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de 2^{ème} phase de l'aménagement de la rue de l'industrie vont débiter le 7 avril prochain.

M. le Maire présente le projet de convention n°2025.ECL.0219 entra la commune et le SYDEV pour les travaux de 2^{ème} phase rue de l'Industrie.

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	60 767,00	72 920,00	60 767,00	70,00 %	42 537,00
Rénovation	4 133,00	4 960,00	4 133,00	50,00 %	2 067,00
TOTAL PARTICIPATION					44 604,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** la convention n°2025.ECL.0219 avec le SyDEV
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER



Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

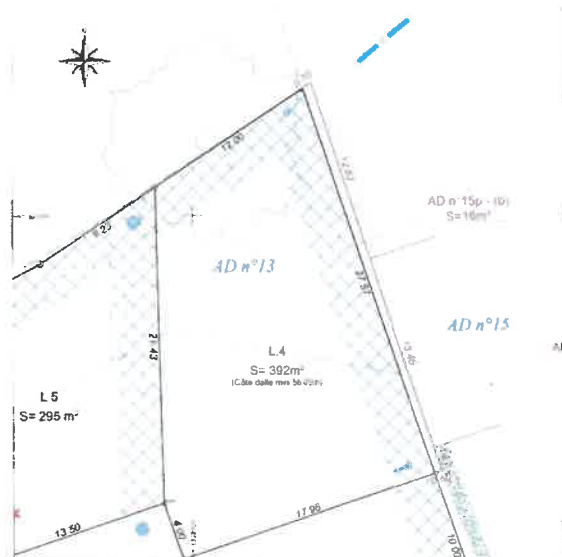
ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET MME SOPHIE ARTAUD :
COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N°D2024 11 14 09**

M. le Maire rappelle que par délibération n°D2024_11_14_09, le conseil municipal a approuvé l'échange de parcelles entre la commune et Mme Sophie ARTAUD (voie communale à la Baudrière contre les parcelles AD n°8-AD n°9 et AD n°10 rue du Fief).

Afin de compléter cet échange et de l'acter définitivement, M. le Maire propose de rajouter la parcelle une portion de la parcelle AD n°15p (16m²) appartenant à la commune (Bande de parcelles entre le local du comité d'animation et le lotissement Artaud).



Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le rajout de la parcelle AD n°15p d'une superficie de 16m² à l'échange de parcelles entre la commune de Saint Julien des Landes et Mme Sophie Artaud acté par la délibération n°D2024_11_14_09,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

A blue ink signature of Fabien Tessier, the Secretary of the meeting, written in a stylized cursive script.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 27 Mars 2025

Date de la Convocation
20/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : BOURREAU Robert

M. Fabien TESSIER, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N°101

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget annexe « Commerces » du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu l'accord avec le propriétaire,

M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n°101 d'une contenance de 188 m² appartenant à M. Benoit TESSON afin d'y aménagement un logement et des cellules commerciales.



Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AE n°101 ; d'une contenance de 188m² pour un montant de 130 000€ pour l'ensemble de la parcelle,
- **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Fabien TESSIER

A blue ink signature, likely of Fabien Tessier, is written in a stylized, cursive manner.